Projet de Protocole

Règlement particulier des personnels territoriaux des collèges : 1607 heures => régression sociale.

En charge des collèges, y a-t-il un vice-président ou un élu qui pourrait faire bouger les lignes ou tout est normal pour vous ?
Une des caractéristiques principales d'un ou d'une politique n'est-il pas son engagement envers le peuple ?

Le mépris de la classe ouvrière, ça vous parle ?

Une réunion est prévue le 1er juin 2022 à 9H sur un sujet sensible qui vous concerne collègues des collèges : le règlement particulier sur votre temps de travail.

Nous avons participé à une réunion le 11 mai pour soi-disant élaborer avec l'administration le calendrier des discussions sur le régime particulier dont celui des collèges.
Nous avons *oublié* à qui nous avions à faire, car malgré les multiples propositions faites par les organisations syndicales, **l'administration nous a opposé un silence criant de mépris**.

Le 10 mai, le syndicat ***FOCD31*** écrivait encore déjà pour demander ces projets de règlements, il nous été répondu : *« les règlements sont encore en phase d'élaboration. Ils vous seront transmis dès que possible »*.

Ce matin, 30 mai, **à 48 H de la réunion**, nous avons été **obligé d'interpeller A NOUVEAU** les services afin qu'un dossier de travail nous soit transmis.
Soit, une véritable stratégie contre les organisations syndicales pour les prendre de court. Quelle honte, quel mépris des agents et de leurs représentants.

Aujourd'hui **lundi 30 mai, à 10H50,** nous recevons un projet de 9 pages en nous précisant « *Vous trouverez ci-joint le document qui servira de base aux discussions* ».

VOILA COMMENT L'ADMINISTRATION A PRIS LE POUVOIR DEPUIS BIEN LONGTEMPS, c'est un choix politique qui semble convenir. L'élue en charge des personnels brille par son absence et son désintérêt total, qui la connait dans les collèges ?

La pénibilité vous est refusée, le temps de douche non pris en compte alors que vous y avez droit…

VOILA OU NOUS EN SOMMES DANS CETTE COLLECTIVITE qui nous impose un tissu de régression sociale : absence de discussion, mise devant le fait accompli et pertes de droits pour les agents.

Chers collègues, nous vous transmettons donc ce document de travail.
Comme nous, vous constaterez qu'**il se base sur une charte des temps** sans valeur réglementaire et dont le contenu a été dénoncé et invalidé par les organisations syndicales.

Une fois encore, le **« dialogue social » est un mot creux et vidé de sens** dans cette collectivité, où **le fait accompli et les arrangements sont devenus la règle, ça ne vous rappelle rien ?**

FOCD31 **SE RESERVE LE DROIT DE PARTICIPER A CETTE REUNION.**